

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Approbation de la convention de partenariat avec L'EPLEFPA (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) Le Valentin et de la convention financière complémentaire avec MACEO

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°1 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 donnant délégation au président,
- Vu l'arrêté n°2020ARR000439 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul FORESTIER, 11^e vice-président en charge de l'économie,
- Vu la compétence économique obligatoire de Loire Forez agglomération,
- Vu la volonté politique de Loire Forez agglomération de développer des coopérations villes-campagnes pour favoriser les mobilités et la création d'activités,
- Considérant la démarche Envie d'R impulsée par Cap Rural et qui fédère et coordonne, depuis 2016, un réseau de territoires ruraux et de partenaires en Région Auvergne-Rhône-Alpes et Massif Central, afin de coopérer pour faciliter les projets d'installation et les créations d'activités entre villes et campagnes,
- Considérant que la candidature de Cap Rural à l'appel à projet de l'AFE (Agence France Entrepreneur) et de la Région « Initiatives en faveur de l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles » retenue pour l'action « Développer des coopérations villes-campagnes pour favoriser les mobilités et la création d'activités », et le volet financier territorial de cette démarche portée par MACEO, association dédiée à l'appui à l'émergence de projets innovants en massif central,

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de partenariat entre Loire Forez agglomération et L'EPLEFPA (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) Le Valentin qui met en œuvre l'action de Cap Rural pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Cette convention pose les bases d'un partenariat qui permettra de mutualiser les moyens et les compétences afin d'organiser la collaboration entre les structures et d'optimiser le développement économique du territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20201215-2020DEC0731-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020

Article 2 : De signer la convention financière complémentaire entre Loire Forez agglomération et MACEO qui met en œuvre l'action de Cap Rural pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, dont la contribution est définie pour chaque année (2018, 2019 et 2020) à deux mille cinq cent euros par an, et fait l'objet d'un appel de fonds annuel émis par MACEO.

Article 3 : Cette décision sera portée à la connaissance de Monsieur le Trésorier de Montbrison.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 15 décembre 2020,

*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Par délégation du Président,
le 1^{er} vice-président en charge de l'économie



Jean-Paul FORESTIER